



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conservatoire du
littoral

Côte nord-ouest du Cotentin

LE PROJET POUR LE SITE

Le Conservatoire du littoral acquiert, restaure et aménage des espaces naturels du littoral et des rivages lacustres en vue de mettre en valeur la beauté de leurs paysages et de protéger leurs richesses écologiques et patrimoniales, tout en les rendant accessibles au public. Les terrains du Conservatoire sont ensuite confiés en gestion aux collectivités territoriales, aux établissements publics ou à des associations. Dans la Manche, le SyMEL, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux, assure cette mission et met en œuvre les documents stratégiques de gestion.

Le plan de gestion définit le projet pour un ou plusieurs sites à travers des orientations partagées entre l'ensemble des acteurs du territoire. C'est un outil de pilotage qui précise les objectifs d'amélioration des connaissances et de gestion.

Pour la côte de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel, il prend la forme d'un Document Unique de Gestion, valant plan de gestion pour les sites du Conservatoire du littoral et Document d'Objectifs pour le site Natura 2000.

La présente synthèse décrit les objectifs à atteindre et la trajectoire à poursuivre dans la prochaine décennie.

ENTRE SAINT-GERMAIN-SUR-AY ET LE ROZEL

✿ MANCHE



Géré par


LA MANCHE
Syndicat Mixte
Espaces Littoraux de la Manche

Côte nord-ouest du Cotentin

La côte des Isles aux deux visages paysagers emblématiques

Le site s'étend sur le littoral ouest du Cotentin entre les communes de Saint-Germain-sur-Ay et du Rozel. Aussi appelé côte des Isles, le territoire se caractérise par une alternance de paysages typiques du Cotentin.

Au nord, la commune du Rozel présente un **cap rocheux** de 70 mètres de haut, sous lequel se trouve le **plus vaste ensemble dunaire continu** du site. Il s'agit d'un massif de dunes perchées, ainsi appelées car elles surplombent des falaises d'il y a 100 000 ans atteignant 80 mètres d'altitude. Le Cap de Carteret délimite au sud cet ensemble.

Le sud du périmètre se caractérise par l'existence de **milieux dunaires moins élevés et plus étroits, entrecoupés par deux havres** : celui de Portbail marqué par la présence de l'homme, et celui de Surville, resté sauvage. Ces havres forment une zone de rencontre mouvante entre des fleuves côtiers et la mer, découvrant de vastes espaces sableux et des prés-salés.

L'attractivité de la côte des Isles s'accompagne de pressions, liées à l'augmentation de la fréquentation et des usages récréatifs. L'érosion du trait de côte et plus généralement le changement climatique imposent aussi leurs effets sur la biodiversité. L'équilibre des milieux et le maintien de l'intérêt écologique des sites sont par conséquent fragiles, et dépendent des activités humaines s'y exerçant, notamment l'activité agricole.

Face à ces enjeux, le littoral du nord-ouest Cotentin dispose de plusieurs statuts de protection complémentaires : interventions du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche (ENS), site classé au titre des paysages, monuments historiques, et reconnaissance européenne Natura 2000. La Zone Spéciale de Conservation « Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel » est ainsi désignée depuis plus de 10 ans au titre de la directive habitats, faune et flore.



Une vision partagée, des objectifs communs

LE PROJET POUR LE SITE

Le projet de site correspond à la vision à long terme du Conservatoire du littoral, des gestionnaires et des partenaires locaux. Il traduit les objectifs des acteurs du site pour l'avenir.

Conserver l'identité du territoire et valoriser les intérêts écologiques, paysagers, historiques et culturels de la côte nord-ouest du Cotentin, en conciliant les multiples usages.

LE DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Pourquoi un Document Unique de Gestion ?

La côte nord-ouest du Cotentin bénéficie d'une attention particulière pour la conservation de la nature, à travers les politiques d'intervention du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche (acquisition foncière et mission de propriétaire), et l'intégration au réseau européen Natura 2000. Ces trois politiques se traduisent en documents de gestion complémentaires :

- Le « Document d'Objectifs (DOCOB) », pour le site Natura 2000 validé en 2001,
- Les plans de gestion sur les 5 entités propriétés du Conservatoire du littoral et sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Manche, réalisés entre 2003 et 2009.

Afin de faciliter la mise en œuvre d'une gestion territoriale, la prise en compte globale des enjeux et une meilleure lisibilité des actions par les acteurs locaux, le Conservatoire du littoral et l'État ont souhaité simplifier les documents de référence en les réunissant en un seul outil : le **Document Unique de Gestion (DUG)**.

Qu'est-ce qu'un Document Unique de Gestion ?

Le DUG vise à réunir, dans une même démarche, les approches environnementales, les enjeux du territoire, ainsi que les leviers d'action du site Natura 2000 ou du Conservatoire du littoral et de son gestionnaire (SyMEL). Il mobilise l'ensemble des acteurs du territoire à différents échelons de gouvernance.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

À l'échelle de la côte nord-ouest du Cotentin, cinq objectifs à long terme ont été identifiés :

- Maintenir l'intérêt écologique du site par la diversité et les fonctionnalités des habitats patrimoniaux (estran et dunes, prés-salés, caps rocheux) ;
- Maintenir et améliorer la qualité paysagère du site et mettre en valeur le caractère naturel et préservé du territoire ;
- Maintenir les différents patrimoines (naturels, culturels, historiques...) au sein des espaces naturels et mettre en valeur l'identité du territoire ;
- Améliorer l'accueil du public et la découverte des espaces naturels du site ;
- Concilier les activités sur et en périphérie du territoire entre elles et avec la préservation des patrimoines.

LE DISPOSITIF DE GESTION

Qui fait quoi ?

Le Conservatoire du littoral procède aux acquisitions foncières et confie la gestion de ses terrains au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), gestionnaire. Il délivre les autorisations d'usage, réalise les investissements initiaux sur les terrains acquis et élabore les plans de gestion en concertation avec le gestionnaire et les partenaires. Le SyMEL assure la mise en œuvre de ces plans de gestion et de ceux des terrains du Département de la Manche. Il intervient en appui technique auprès des collectivités locales pour la gestion des espaces naturels.

Par ailleurs, l'État, représenté par la DREAL Normandie, confie le rôle d'animateur Natura 2000 au Conservatoire du littoral. À ce titre, celui-ci travaille en partenariat avec l'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales, des propriétaires et des associations locales pour préserver la biodiversité.

Biodiversité

Les orientations stratégiques définies par le Document Unique de Gestion sont déclinées en objectifs opérationnels qui décrivent les actions à mettre en œuvre. Concernant la biodiversité, l'enjeu principal réside dans la restauration et l'entretien des milieux dunaires, avec notamment la création d'un réseau de zones humides. Il s'agit d'améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de ces habitats.

Gérer la dynamique végétale

La dynamique végétale désigne le phénomène naturel par lequel différents habitats naturels se succèdent à un même endroit au cours du temps. Les milieux ouverts de la côte nord-ouest du Cotentin tendent à évoluer naturellement vers un embroussaillage (apparition de fourrés) et une fermeture du paysage, entraînant la disparition d'habitats d'intérêt patrimonial, comme les pelouses dunaires. Afin de conserver plusieurs milieux, des interventions mécaniques peuvent être menées (débroussaillage, broyage, fauche), mais bien souvent le pâturage extensif reste indispensable. Combiné à l'action des lapins de garenne, le pâturage permet de conserver une mosaïque d'habitats ouverts et fermés, favorisant la flore patrimoniale et une grande diversité d'espèces.

⚙️ Cette mesure est mise en place depuis de nombreuses années par le SyMEL et le Conservatoire du littoral, parfois dans le cadre de la politique Natura 2000, et doit être poursuivie régulièrement.

Restaurer un réseau de mares

Les amphibiens sont des espèces menacées qui se font de plus en plus rares. Les massifs dunaires constituent de véritables refuges pour eux. Afin de conserver ces populations d'amphibiens, un réseau de dépressions humides dunaires est nécessaire. Sur la côte nord-ouest du Cotentin, les mares sont en partie dues à l'affleurement hivernal de la nappe d'eau douce dans les parties basses des dépressions. Cependant, leur évolution naturelle tend vers l'embroussaillage et l'assèchement. Afin de les restaurer, des travaux de défrichage, et si nécessaire de surcreusement, sont réalisés. De plus, afin de compléter le réseau de mares existant, de nouvelles dépressions sont creusées. Ainsi, les échanges entre les populations des différentes mares sont favorisés.

⚙️ Cette action est mise en place depuis 25 ans par le SyMEL et le Conservatoire du littoral, parfois dans le cadre de la politique Natura 2000, et doit être reconduite en permanence.

Nettoyer les plages avec respect

Le territoire comprend de vastes plages largement découvertes à marée basse, abritant des habitats marins remarquables, comme les lisses de mer qui constituent un écosystème à part entière. Elles sont composées de multiples éléments végétaux et animaux déposés par la marée et jouent un rôle fondamental dans la formation des dunes : elles constituent un obstacle au déplacement du sable par le vent, offrent un abri, une source de nourriture et un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces animales, invertébrés et oiseaux, et permettent l'installation de plantes pionnières. Cependant, elles piègent aussi des déchets d'origine anthropique qui présentent un risque pour les écosystèmes. Lors des opérations de nettoyage des plages, les lisses de mer doivent être maintenues et les déchets ramassés manuellement. Il convient également de sensibiliser le grand public, parfois à l'origine d'initiatives citoyennes de ramassage des déchets.

⚙️ Cette mesure est mise en œuvre dans le cadre de la politique Natura 2000, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

MOURON DÉLICAT



Falaise de Flam

17 HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN (NATURA 2000)



37 ESPÈCES DE PLANTES PATRIMONIALES, DONT 3 D'INTÉRÊT EUROPÉEN (NATURA 2000)



LISERON DES DUNES



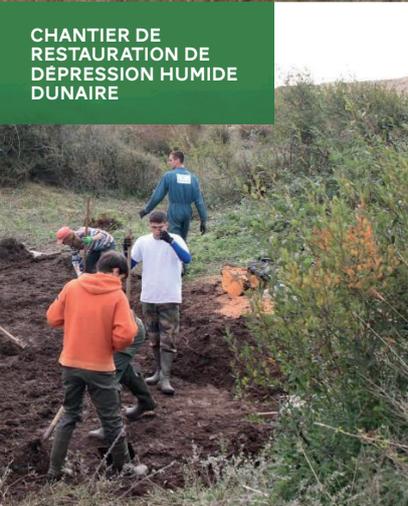


PLUS DE **70**
 ESPÈCES ANIMALES
 D'INTÉRÊT PATRIMONIAL,
 DONT 4 D'INTÉRÊT
 EUROPÉEN (NATURA 2000)



PELODYTE PONCTUE

PAON DU JOUR



CHANTIER DE RESTAURATION DE DÉPRESSION HUMIDE DUNAIRE

Réaliser des suivis et études

L'ambition affichée sur le territoire du DUG vise à acquérir, approfondir et suivre les connaissances naturalistes pour optimiser la gestion mise en place. Celle-ci pourra s'appuyer sur les suivis à long terme :

- De la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 ;
- De la cartographie des espèces végétales d'intérêt européen et remarquables ;
- Du statut des espèces animales d'intérêt européen et remarquables (notamment avifaune) ;
- Des usages s'exerçant sur le site et de leurs interactions avec le patrimoine naturel (agriculture, loisirs) ;
- Des actions de génie écologique conduites.

Ces connaissances sont développées par des interventions du gestionnaire, de partenaires ou de prestataires mandatés.

Usages et accueil

Sur le territoire étudié, les deux enjeux principaux en termes d'activités résident dans l'organisation de la fréquentation d'une part, et dans l'extensification et l'optimisation des pratiques pastorales d'autre part.

Optimiser la fréquentation et l'information du public

Le littoral nord-ouest du Cotentin attire de plus en plus de visiteurs. La population des communes littorales augmente considérablement l'été avec le développement d'activités sportives et balnéaires. Une vigilance s'impose par rapport aux impacts que peut générer cet afflux touristique sur les milieux naturels. De nombreux aménagements pour maîtriser la fréquentation ont été réalisés, notamment sur le sentier littoral et au niveau des accès aux plages (Surtainville, Hatainville, Surville...).

Il s'agit d'améliorer et de compléter les dispositifs existants de canalisation des flux et de balisage, en s'appuyant sur le suivi de la fréquentation et en les adaptant au cas par cas. L'organisation de la fréquentation sera ainsi poursuivie à l'aide d'équipements intégrés au paysage. Aussi, l'information des touristes et riverains sur la gestion, les projets en cours et les évolutions du territoire sera poursuivie et améliorée.

 Ces mesures sont mises en place par le SyMEL, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales dans le cadre des politiques Natura 2000 et du Conservatoire du littoral.

Rechercher des pratiques pastorales extensives

L'élevage est l'activité économique dominante sur le territoire ; il est principalement bovin, mais il peut également être ovin ou équin. Le pâturage extensif sur les milieux dunaires permet de maintenir leur ouverture ainsi qu'une mosaïque d'habitats hétérogènes, favorable à la diversité des espèces. Il sera nécessaire, non seulement d'optimiser et d'adapter ce pâturage extensif pour de meilleurs résultats en termes de conservation des habitats, mais également de faire disparaître les pratiques intensives (surpâturage, affouragement) encore observées sur certains terrains privés ou communaux. Ceux-ci ne sont soumis à aucun cahier des charges, contrairement aux parcelles du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, où des Conventions d'Occupation Temporaires d'Usage Agricole sont mises en place. Ces pratiques conduisent à l'enrichissement des milieux, à l'apparition d'espèces rudérales et peuvent engendrer des problématiques de qualité de l'eau au niveau des dépressions humides. Le SyMEL poursuit son travail d'accompagnement des agriculteurs dans l'extensification de leurs pratiques.

 Ces mesures sont mises en œuvre de longue date par le SyMEL et le Conservatoire du littoral. Elles pourront à l'avenir être développées avec les collectivités territoriales sur les autres propriétés publiques.



AIRE DE STATIONNEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE

PLUS DE **855 ha** D'ESPACES NATURELS DUNAIRES SOUS CONVENTION D'USAGE AGRICOLE



RANDONNEURS SUR LE GR 223



ZONE D'AFFOURAGEMENT SUR TERRAIN PRIVÉ À HATAINVILLE

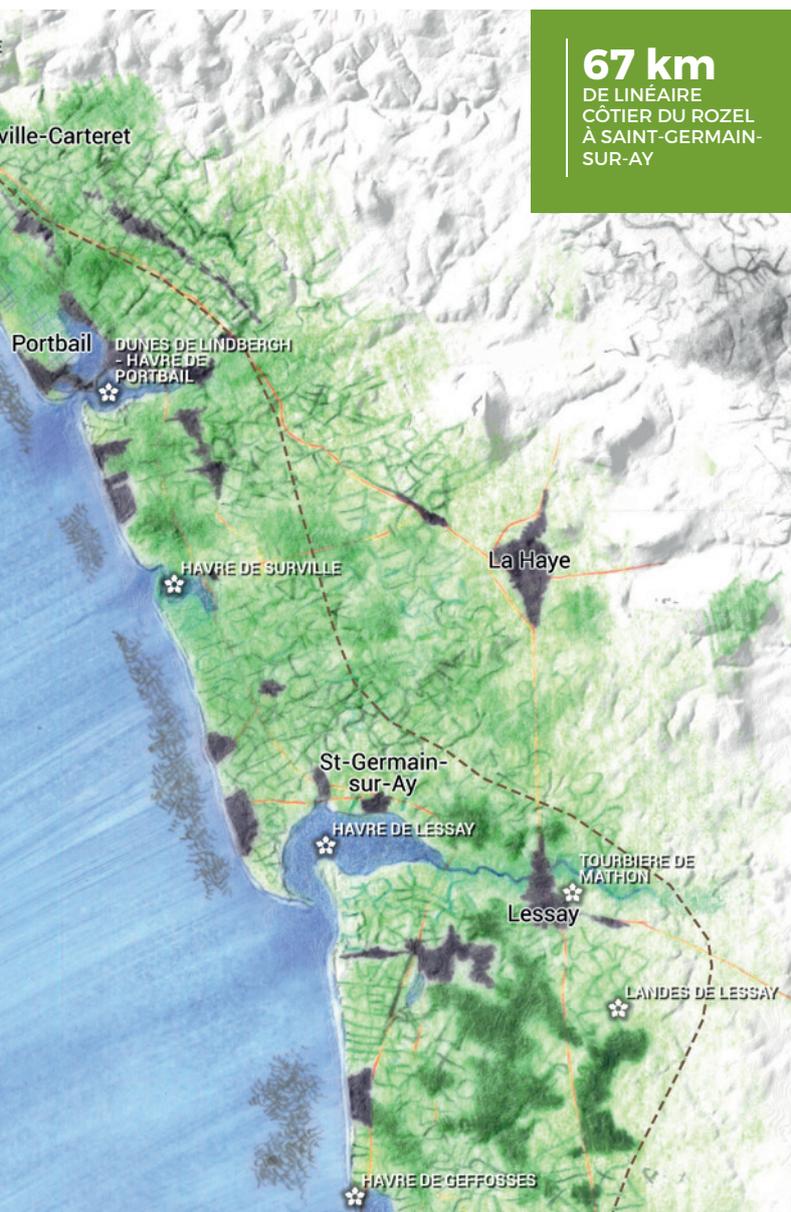
ENVIRON **100 000** VISITEURS ANNUELS SUR LES SITES LES PLUS FRÉQUENTÉS (CAP DE CARTERET)



MOUTONS DE PRÉS SALÉS À PORTBAIL



BALADE CONTÉE ET MUSICALE À CARTERET



CAP DU ROZEL ET DUNES DE SURTAINVILLE



VUE AÉRIENNE DES PRÉS-SALÉS DE PORTBAIL



HAVRE DE PORTBAIL ET DUNES DE LINDBERGH

Paysages

Le suivi de l'évolution des paysages constitue un véritable enjeu pour le site. Dans le cadre de la restauration écologique des espaces naturels, la qualité paysagère est toujours recherchée. Elle se traduit par la mise en valeur des points de vue remarquables et la résorption des points noirs paysagers.

Observer, suivre et harmoniser le paysage

L'intérêt paysager de la côte nord-ouest du Cotentin réside dans la diversité de ses habitats naturels et dans l'alternance de ses grands ensembles paysagers (massifs dunaires, prés-salés, estran), entrecoupés d'espaces plus restreints (caps rocheux, zones humides, bocages). Il convient de maintenir et de valoriser cette mosaïque

d'éléments paysagers imbriqués les uns aux autres, en préservant les habitats. L'officialisation d'un observatoire du paysage déjà engagé depuis 20 ans permettra de continuer à suivre cette progression dans le temps. En parallèle, des travaux de restauration seront réalisés : démolition de cabanons ou de mobil-homes proches du littoral, retrait d'équipements agricoles vétustes et sans usage, évacuation de déchets divers...

⚙ Ces travaux de restauration seront mis en œuvre sur les terrains du Conservatoire du littoral et des Espaces Naturels Sensibles et viendront compléter les actions de restauration écologique.

ESPACES CARACTÉRISTIQUES :

2 CAPS ROCHEUX

2 HAVRES

7 MASSIFS DUNAIRES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



VUE AÉRIENNE
DU HAVRE
ET DES DUNES
DE SURVILLE

Accompagner et suivre les effets du changement climatique sur ces espaces naturels littoraux

Tempêtes plus fréquentes, phénomènes de submersion, d'érosion ou d'inondation, importants apports éoliens de sable, augmentation des températures, élévation du niveau marin, remontée de l'eau salée... tels sont les effets du changement climatique qui se font sentir jour après jour et qui menacent les rivages de la côte des Isles, au même titre que tout le littoral normand. Ainsi, l'intensification des pluies et vents et des périodes de sécheresse aggravent l'érosion dans les massifs dunaires. Les tempêtes régulières influencent le recul du trait de côte et l'élévation des températures accentue la fermeture des milieux et l'assèchement des mares.

Différentes approches de gestion peuvent être mobilisées, allant de la non-intervention (accompagner la nature et observer les évolutions) à une intervention plus marquée visant à modifier la trajectoire des évolutions naturelles. Sur le territoire, la stratégie adoptée depuis le milieu des années 2000 est une gestion différenciée de l'érosion : l'organisation des cheminements est maintenue au niveau des principaux accès aux plages (cheminements avec monofil et/ou ganivelles), parfois en menant des travaux de restauration de dunes. Sur le reste des sites, la non-intervention sur les zones d'érosion est préconisée, la mobilité étant indispensable au renouvellement des habitats dunaires et au cycle naturel des massifs dunaires.

À l'avenir, l'étude du changement climatique et de ses impacts sur les paysages, les habitats naturels et les espèces, permettra de mieux comprendre la résilience des écosystèmes littoraux face aux changements globaux et de s'adapter.

RETROUVEZ LES BROCHURES DE LA
COLLECTION SUR LE SITE INTERNET
www.conservatoire-du-littoral.fr



> ACCÉDEZ À LA BASE
DE DONNÉES
DES PLANS DE GESTION

CONTACTS

Conservatoire du littoral
Délégation Normandie
Citis - Le Pentacle - BP 81 - 5 av. de Tsukuba
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Tel : 02 31 15 30 90
normandie@conservatoire-du-littoral.fr

SyMEL
Maison du Département
98 Route de Candol
50050 Saint Lô
Tel : 02 33 05 98 83
symel@manche.fr

En partenariat avec

